



PROGRAMME DE FORMATION

REMISE A NIVEAU Chef d'Equipe de Service de Sécurité Incendie et d'Assistance à Personnes de niveau 2 (S.S.I.A.P 2)

Cette formation est conforme aux dispositions de **l'arrêté du 2 mai 2005** relatif aux missions, à l'emploi et à la qualification du personnel permanent des services de sécurité des Etablissements Recevant du Public et des Immeubles de Grande Hauteur. Formation régie par le ministère de l'intérieur

Les personnels des services de sécurité incendie sont soumis, tous les deux ans, à l'obligation de recyclage en matière de secourisme.

| | | | |
|---|--|--|--|
| Durée : | 21h00 de formation Soit 3 jours de 7h00 | Tarif : | Cf. devis |
| Modalités d'accès : | -Retour de convention de formation et de mise à disposition signée par le client, -Le cas échéant, retour de l'accord de prise en charge de l'OPCO, -documents justifiant les pré requis -Le cas échéant, merci de contacter notre référent PSH (coordonnées ci-dessous). | Délais d'accès : | Dès retour des documents de formation, de mise à disposition et de prise en charge OPCO. Information auprès du Préfet relevant de son ressort territorial au moins un mois avant la date prévue du début de formation |
| Personnes en situation de handicap (PSH) : | | | |
| Modalités d'organisation : | Dates de la formation : Horaires de formation : Lieu de la formation : | Selon planification Selon planification Chez le client | Nombre de participants : 1 à 15 Organisation de la formation : présentiel, en continu |
| Public visé : | Titulaire du diplôme S.S.I.A.P.2, d'une équivalence ou du diplôme "ERP" et "IGH" niveau 2 ou des décisions de reconnaissance de qualification professionnelle délivrées par le ministre de l'intérieur en application des articles 3-1 à 3-3. Chef d'équipe ne pouvant pas justifier d'au moins 1 607h d'activité durant les 36 derniers mois. Chef d'équipe ayant dépassé la date limite de son recyclage. | | |
| Prérequis : | - Titulaire du diplôme S.S.I.A.P.2, d'une équivalence ou du diplôme "ERP" et "IGH" niveau 2 ou des décisions de reconnaissance de qualification professionnelle délivrées par le ministre de l'intérieur en application des articles 3-1 à 3-3 - Certificat médical de moins de 3 mois pour le personnel n'exerçant pas une fonction dans un service de sécurité incendie - Qualification de secourisme en cours de validité. | | |
| Objectifs : | Permettre au stagiaire d'assurer le maintien de ses connaissances et de connaître l'évolution de la réglementation pour être capable d'assurer efficacement la fonction chefs d'équipe des services de sécurité incendie et d'assistance à personnes. Vérification triennale obligatoire avant la fin de validité de la précédente formation | | |
| Méthodes pédagogiques mobilisées : | bac à feu écologique, outils informatiques, moyens de communication... | Outils pédagogiques mobilisés : | -support de cours, questionnaires d'évaluation des connaissances théoriques, fiches d'évaluation pratique, aide-mémoire stagiaire. -LOGICIEL QUIZZBOX |
| Intervenant : | Formateur qualifié disposant de l'habilitation nécessaire | | |
| Modalités d'évaluation : | Contrôle par QCM blanc. Evaluation continue sur l'ensemble des séquences programmées au recyclage | | |
| Sanction de la formation : | - Un certificat de réalisation est remis à tout stagiaire ayant suivi avec assiduité l'ensemble de l'action de formation. - Attestation de remise à niveau SSIAP2 - durée de validité 3 ans. • Une appréciation sur les actions du stagiaire pendant les séquences pratiques ou l'étude de cas devra être transmise à l'employeur | | |
| Maintien des connaissances : | 2 jours (14h00) tous les 3 ans. | | |
| Contact : | Service commercial et administratif : Référent technique et pédagogique : Référent PSH : | BALLAND Nathalie et TERVER Emilie TERVER Emilie BALLAND Nathalie afsia2@orange.fr 03.24.58.38.80 | |



Site internet : www.afsia.fr – Tél. 03.24.58.38.80 – afsia2@orange.fr – SIRET 390 051 795 00024 – APE 8559A

N° de déclaration d'activité 21 08 00174 08 - NON ASSUJETTIE A LA TVA SOUS LE N° : FRXX390051795

TVA non applicable, article 293 B du CGI - Mise à jour le 22/04/2024/ Date d'application le 22/04/2024

Certifié QUALIOPi pour les actions de formation (Certificat N° 1054 OF Ind 0)

Certification Sécurité Privée Domaine activité de surveillance humaine ou gardiennage (Certificat N°438 SP Ind 0)

Autorisation CNAPS numéro FOR-008-2028-02-27-20230842646



PROGRAMME DE FORMATION

REMISE A NIVEAU Chef d'Equipe de Service de Sécurité Incendie et d'Assistance à Personnes de niveau 2 (S.S.I.A.P 2)

Retrouvez l'intégralité de notre offre de formation sur : www.afsia.fr

DETAIL DES COMPETENCES VISEES

| SEQUENCE 1 | FONDAMENTAUX ET PRINCIPES GENERAUX DE SECURITE INCENDIE | 3H00 |
|---|--|------|
| Thème | Rappels sur les fondamentaux et principes généraux de sécurité incendie au regard du règlement d'incendie | |
| Contenu | Fondamentaux de sécurité : - Evacuation des occupants - Accessibilité et mise en service des moyens de secours Principes généraux (déclinaison du règlement) de sécurité 1. Implantation - dessertes et voiries - isolement 2. Matériaux de construction 3. Cloisonnement 4. Aménagement 5. Dégagement 6. Désenfumage 7. Eclairage normal et de sécurité 8. Installations techniques 9. Moyens de secours - alarme | 2h30 |
| Matériels et documentation recommandés | - Code de la construction et de l'habitation (Art. 123-4 à 11 et R. 122-9) - Arrêtés : 25 juin 1980 modifié 22 juin 1990 modifié - 18 octobre 1977 modifié | |
| Application | Recherche d'information simple dans le règlement de sécurité | 0h30 |
| Remarque | Les spécificités des ERP et des IGH devront être abordées et comparées | |

A.F.S.I.A

Site internet : www.afsia.fr – Tél. 03.24.58.38.80 – afsia2@orange.fr – SIRET 390 051 795 00024 – APE 8559A

N° de déclaration d'activité 21 08 00174 08 - NON ASSUJETTIE A LA TVA SOUS LE N° : FRXX390051795

TVA non applicable, article 293 B du CGI - Mise à jour le 22/04/2024/ Date d'application le 22/04/2024

Certifié QUALIOPi pour les actions de formation (Certificat N° 1054 OF Ind 0)

Certification Sécurité Privée Domaine activité de surveillance humaine ou gardiennage (Certificat N°438 SP Ind 0)

Autorisation CNAPS numéro FOR-008-2028-02-27-20230842646



PROGRAMME DE FORMATION

REMISE A NIVEAU Chef d'Equipe de Service de Sécurité Incendie et d'Assistance à Personnes de niveau 2 (S.S.I.A.P 2)

| SEQUENCE 2 | MISE EN SITUATION D'INTERVENTION | 4H00 |
|---|---|------|
| Thème | Conduite à tenir pour procéder à l'extinction d'un début d'incendie Mise en application globale des acquis opérationnels dans le cadre de l'intervention de l'équipe de sécurité | |
| Contenu | L'action face à différents contextes : - évacuation des occupants et prise en charge d'une victime - méthode d'extinction d'un début d'incendie - protection individuelle - levée de doute, etc. L'utilisation des moyens de communication mobiles | 1h00 |
| Matériels et documentation recommandés | Matériels de l'équipe de sécurité Extincteurs, robinet d'incendie armé Machine à fumées froides | |
| Application | Exercices d'extinction sur feux réels de diverses classes au moyen : d'un extincteur adapté et mise en œuvre d'un RIA | 3h00 |
| Remarque | Les exercices devront être réalisés en équipe constituée, le rôle de chef d'équipe étant tenu par un des stagiaires. Chaque stagiaire devra manipuler des extincteurs en situation réelle, mettre en œuvre un RIA par des cheminements non rectilignes et évacuer une victime d'un local enfumé. | |

A.F.S.I.A

Site internet : www.afsia.fr – Tél. 03.24.58.38.80 – afsia2@orange.fr – SIRET 390 051 795 00024 – APE 8559A

N° de déclaration d'activité 21 08 00174 08 - NON ASSUJETTIE A LA TVA SOUS LE N° : FRXX390051795

TVA non applicable, article 293 B du CGI - Mise à jour le 22/04/2024/ Date d'application le 22/04/2024

Certifié QUALIOPi pour les actions de formation (Certificat N° 1054 OF Ind 0)

Certification Sécurité Privée Domaine activité de surveillance humaine ou gardiennage (Certificat N°438 SP Ind 0)

Autorisation CNAPS numéro FOR-008-2028-02-27-20230842646



PROGRAMME DE FORMATION

REMISE A NIVEAU **Chef d'Equipe de Service de Sécurité Incendie et d'Assistance à** **Personnes de niveau 2** **(S.S.I.A.P 2)**

| SEQUENCE 3 | PREVENTION | 4h00 |
|---|--|------|
| Thème | Evolution de la réglementation en matière de prévention et d'accessibilité | |
| Contenu | Evolution de la réglementation (nouveaux textes, ...) Accessibilité du public | 3h00 |
| Matériels et documentation recommandés | Arrêtés : 2 mai 2005 modifié - 25 juin 1980 modifié - 22 juin 1990 modifié - 18 octobre 1977 modifié | |
| Remarque | Cette séquence devra être mise à profit pour mettre l'accent sur l'évolution de la réglementation et du métier de chef d'équipe de sécurité incendie et présenter leurs retours d'expériences. Cette séquence sera clôturée par un examen blanc. | 1h00 |

| SEQUENCE 4 | MOYENS DE SECOURS | 2h00 |
|-----------------|--|------|
| Thème | Evolution de la réglementation en matière de moyens de secours | |
| Contenu | Agents extincteurs et moyens d'extinction SSI | 2h00 |
| Remarque | SSI Moyens de secours | |

| SEQUENCE 5 | GESTION DU PC SECURITE | 3h00 |
|---|---|------|
| Thème | Gestion du PC en situation de crise | |
| Contenu | Gestion d'une alarme, d'une alerte et réception des secours. Gestion d'une évacuation, Compte-rendu à la hiérarchie | 3h00 |
| Matériels et documentation recommandés | SSI - Moyens mobiles de communication | |

A.F.S.I.A

Site internet : www.afsia.fr – Tél. 03.24.58.38.80 – afsia2@orange.fr – SIRET 390 051 795 00024 – APE 8559A

N° de déclaration d'activité 21 08 00174 08 - NON ASSUJETTIE A LA TVA SOUS LE N° : FRXX390051795

TVA non applicable, article 293 B du CGI - Mise à jour le 22/04/2024/ Date d'application le 22/04/2024

Certifié QUALIOPi pour les actions de formation (Certificat N° 1054 OF Ind 0)

Certification Sécurité Privée Domaine activité de surveillance humaine ou gardiennage (Certificat N°438 SP Ind 0)

Autorisation CNAPS numéro FOR-008-2028-02-27-20230842646



PROGRAMME DE FORMATION

REMISE A NIVEAU

Chef d'Equipe de Service de Sécurité Incendie et d'Assistance à Personnes de niveau 2 (S.S.I.A.P 2)

| SEQUENCE 6 | ORGANISATION D'UNE SEANCE DE FORMATION | 2h00 |
|--------------------|---|------|
| Thème | Formation des agents de l'équipe | |
| Contenu | - Les méthodes pédagogiques : Pratique de l'animation. Déroulement chronologique d'une séance | 2h00 |
| Application | Analyse de la pratique pédagogique des participants | |

| SEQUENCE 7 | L'EQUIPE DE SECURITE INCENDIE | 3h00 |
|--------------------|---|------|
| Thème | Organisation, fonctionnement et gestion de conflits de l'équipe de sécurité | |
| Contenu | Organiser l'accueil d'un nouvel agent Motiver son équipe et organiser des exercices quotidiens Gérer les conflits Gestion des documents administratifs | 3h00 |
| Application | Analyse de la pratique pédagogique des participants | |
| Remarque | Cette séquence devra être mise à profit pour compléter la formation sur la gestion des conflits | |

A.F.S.I.A

Site internet : www.afsia.fr – Tél. 03.24.58.38.80 – afsia2@orange.fr – SIRET 390 051 795 00024 – APE 8559A

N° de déclaration d'activité 21 08 00174 08 - NON ASSUJETTIE A LA TVA SOUS LE N° : FRXX390051795

TVA non applicable, article 293 B du CGI - Mise à jour le 22/04/2024/ Date d'application le 22/04/2024

Certifié QUALIOPi pour les actions de formation (Certificat N° 1054 OF Ind 0)

Certification Sécurité Privée Domaine activité de surveillance humaine ou gardiennage (Certificat N°438 SP Ind 0)

Autorisation CNAPS numéro FOR-008-2028-02-27-20230842646